



mode d'emploi pour l'utilisation des postes chercheurs

Tout usager normalement inscrit dans le réseau des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris a accès au Portail multimédia de ces établissements, sous réserve de s'engager à respecter les règles et obligations indiquées dans les conditions générales d'utilisation.

Authentification de l'utilisateur et compte-lecteur

Pour ouvrir une session, il faut obligatoirement être inscrit dans le réseau des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. L'identification se fait avec le numéro de la carte d'utilisateur (login), suivi du mot de passe (code à 8 chiffres) remis lors de votre inscription.

N.B. le mot de passe donné lors de l'inscription peut être modifié dans le compte lecteur.

Après authentification, et si l'utilisateur est à jour de ses prêts, l'accès aux catalogues des bibliothèques, aux ressources multimédia ainsi qu'aux différentes applications proposées est ouvert : suite bureautique LibreOffice, logiciels multimédia et de retouche de photos...

Limitation du temps d'utilisation des postes

Dans certaines bibliothèques où l'affluence est importante, le temps d'utilisation des postes est limité afin de permettre à chacun de pouvoir les utiliser. Un compteur permet alors à l'utilisateur de savoir à tout moment quand sa session se terminera.

Verrouillage du poste

L'utilisateur peut verrouiller sa session, si nécessaire, pour 10 minutes. Une fois la durée autorisée écoulée, s'il ne reprend pas sa session, le poste sera déconnecté et deviendra utilisable par quelqu'un d'autre. Les documents éventuellement stockés dans l'ordinateur seront effacés.

La durée du verrouillage est déduite du temps de la session, lorsqu'une durée d'utilisation quotidienne est mise en place dans la bibliothèque.

Déconnexion

L'utilisateur doit impérativement se déconnecter avant de quitter son poste. Un usager qui ne le ferait pas prend le risque qu'un autre usager n'ait accès à ses données personnelles.

Accès à Internet

L'accès au réseau général d'Internet est proposé tout au long de la session. Il est limité par un filtrage des contenus : il est interdit d'y consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. Un usager qui tenterait de se connecter à l'un de ces sites verrait apparaître un message l'informant que cette adresse est interdite et qu'il ne pourra pas y accéder.

Edition et sauvegarde

Plusieurs options sont proposées pour éditer et/ou sauvegarder son travail :

- l'envoi par messagerie électronique
- l'enregistrement des données sur une clé USB

Outils bureautiques

Ce sont les applications de la suite bureautique LibreOffice (traitement de texte, tableur...). L'utilisateur peut ici créer des documents, les enregistrer dans son espace temporaire de sauvegarde «Mes Documents». Il doit impérativement les envoyer par mail ou les sauvegarder sur une clé USB avant de quitter sa session.

RECHERCHE DANS LE CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES

Trois modes de recherche (simple, avancée, alphabétique) permettent d'accéder aux notices des documents à partir d'un ou plusieurs critères (auteur, mots du titre, sujet...).

Les documents recensés dans le catalogue sont de toutes natures, distinguées par des icônes. Les notices comportant un lien vers un site ou un document numérisé sont signalées par une icône en forme de trombone en regard de la notice abrégée. On obtient la notice détaillée d'un document en cliquant sur un titre dans la liste des résultats.

• Fonds à découvrir

Des fonds remarquables sont conservés dans les bibliothèques spécialisées patrimoniales. Il peut s'agir de dons ou de legs que l'on conserve en l'état, mais certains fonds continuent à être enrichis actuellement. Dans le menu de gauche, la rubrique « Ressources » comporte un bouton qui permet d'en consulter la liste établissement par établissement. En choisissant un fonds dans la liste on obtient sa description, puis l'inventaire des documents qui le composent (résultats de recherches dans le catalogue).

• Collections numérisées

De nombreux documents patrimoniaux numérisés (iconographie, livres et documents anciens, enregistrements sonores) sont consultables en ligne depuis n'importe quel poste du réseau et depuis Internet. On les consulte à partir de la liste thématique (iconographie, manuscrits, périodiques...).

On peut lancer la consultation d'un document numérisé à partir de sa notice détaillée en cliquant sur le lien affiché. On accède au document en format standard (basse définition), via ou non une mosaïque ou une « table des matières ». Chaque image est accompagnée d'un icône-loupe qui permet de passer à la haute définition et au zoom. L'utilisateur peut ainsi agrandir une partie de l'image et se déplacer dans l'image grâce aux outils de navigation proposés en bas de l'écran. Une fenêtre de petites dimensions indique où l'on se trouve dans l'image.

N.B. La version imprimable ou exportable d'un document numérisé est toujours en format standard (basse définition). Il est par contre possible de se procurer une reproduction iconographique de bonne qualité de manière onéreuse auprès de la SEM « Parisienne de Photographie » (lien « Commander une reproduction » dans la description de l'image).

• Sélection de sites

Une sélection de sites internet est proposée par les bibliothèques en fonction de leurs spécialités. On peut accéder aux sites par la liste arborescente ou par la « Recherche par mots » qui porte sur l'ensemble des sites.

• Ressources électroniques

Les bibliothèques spécialisées proposent l'accès à des bases de données qui complètent leurs fonds documentaires. Elles sont à consulter sur place. On peut y accéder par la liste arborescente et sélectionner la bibliothèque dans laquelle on se trouve pour voir s'afficher les bases de données auxquelles elle est abonnée. Si l'on clique sur le lien, on obtient une fiche descriptive de la ressource et il suffit ensuite de cliquer sur « Accès au site » pour pouvoir consulter la base de données.